

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

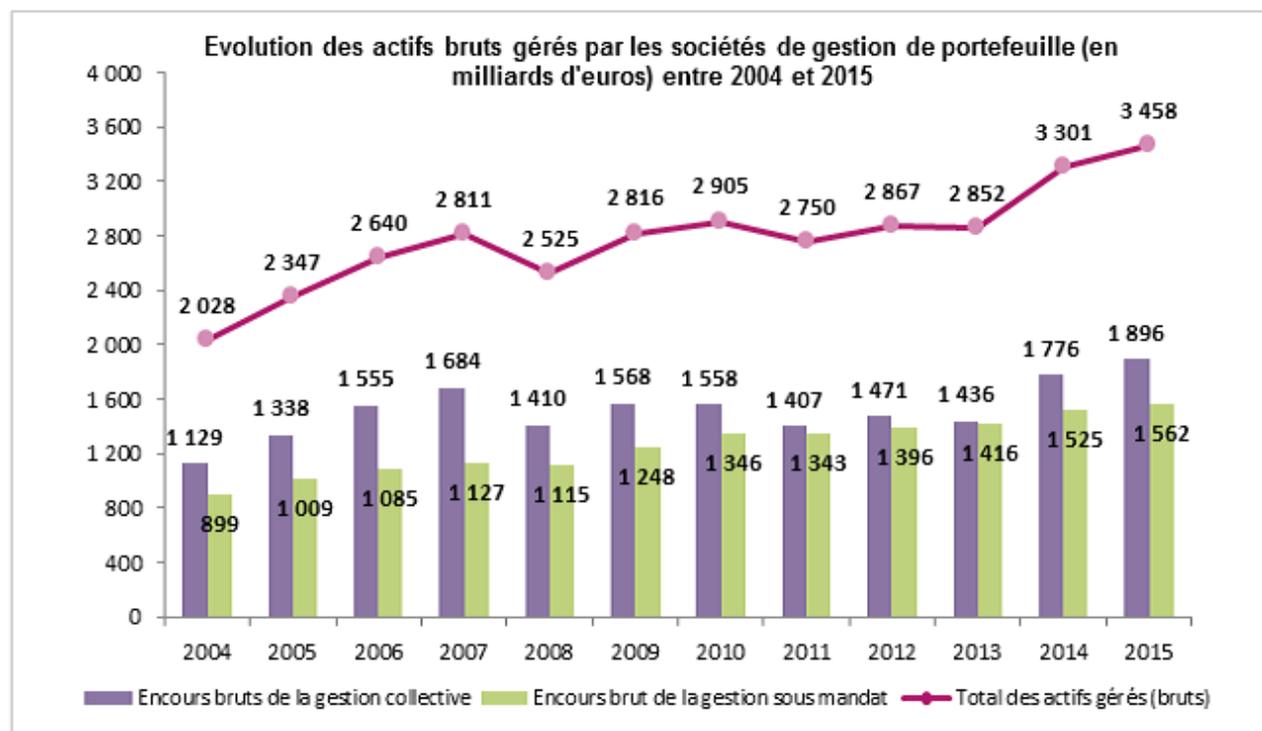
04 octobre 2016

## **Les chiffres clés 2015 de la gestion d'actifs - Les encours des sociétés de gestion**

**En 2015, les actifs bruts gérés par les sociétés de gestion de portefeuille françaises ont à nouveau progressé et s'établissent à 3 458 milliards d'euros. Dans un contexte économique marqué par la stagnation de la croissance, une forte volatilité et le maintien d'une politique monétaire de taux bas en Europe, l'industrie française de la gestion d'actifs enregistre une nouvelle hausse des encours gérés en gestion collective et en gestion sous mandat. Retour sur la nature des encours des sociétés de gestion en 2015.**

### **Une nouvelle hausse des encours sous gestion**

Les données collectées au titre de l'année 2015 font valoir une nouvelle hausse des encours totaux bruts gérés par les sociétés de gestion de 4,8% par rapport à 2014. Cette augmentation se justifie principalement par la hausse des encours bruts de la gestion collective (+6,8% par rapport à 2014) et dans une moindre mesure par celle des encours bruts de la gestion sous mandat (+2,4% par rapport à 2014).



Source : AMF

La gestion collective continue de représenter la majorité des encours totaux sous gestion (54% en 2015). Cette proportion est stable et s'inscrit dans la lignée des années précédentes.

L'encours des organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) connaît une hausse de 9,7% en 2015 et s'élève à 964 milliards d'euros. Les fonds d'investissement alternatifs (FIA) y compris ceux de la titrisation voient également leurs encours progresser de 4% par rapport à 2014 pour atteindre un niveau de 932 milliards d'euros.

Les OPC de droit européen gérés par les sociétés de gestion françaises ont vu leurs encours croître de 20% par rapport à 2014 pour s'élever à 272 milliards d'euros (contre 227 milliards d'euros en 2014).

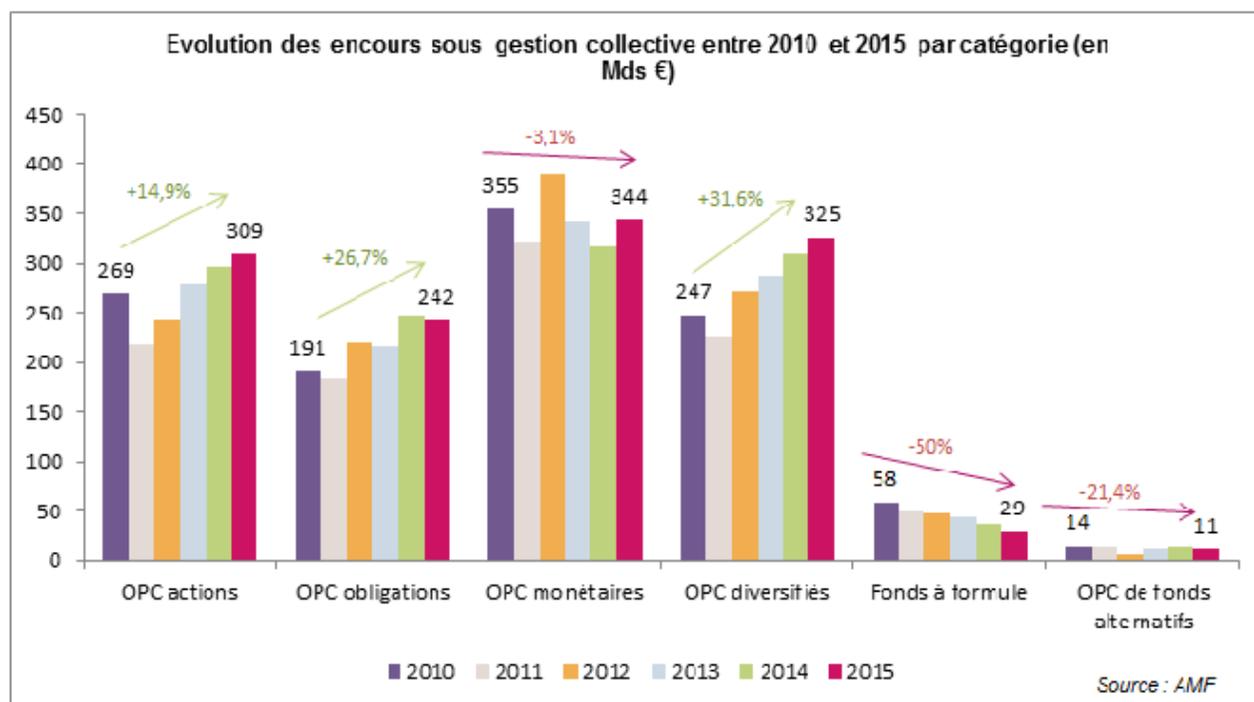
Les OPCVM et FIA de droit européen représentent en 2015, respectivement 229 et 43 milliards d'euros (soit une hausse de 18,1% et 30,4% par rapport à 2014). Cette hausse va de pair avec l'augmentation du nombre de sociétés de gestion qui gèrent des OPC européens qui passe de 116 à 127 entre 2014 et 2015 (+9,5%).

La gestion sous mandat quant à elle, représente une part non négligeable de l'activité de gestion de portefeuille en France (45,2 % du total des encours totaux gérés par les sociétés de gestion de portefeuille en 2015).

## Zoom sur... les organismes de placement collectifs français

Si de manière globale les encours des OPC français ont progressé de 3,6% entre 2014 et 2015, il est intéressant de noter les disparités d'une classe d'actifs à une autre. En 2015 les organismes de placements collectifs (OPC) monétaires sont la classe d'actifs dont l'encours a le plus progressé (+8,7%), parmi les OPC de droit français, à l'inverse des OPC obligataires qui ont vu leurs encours diminuer (-1,9%).

Néanmoins, ces évolutions ne modifient pas les tendances observées sur longue période, reprises dans le graphique ci-dessous.



L'encours brut des organismes de placement collectif actions

L'année 2015 a été marquée par une évolution contrastée des marchés actions, caractérisée par des épisodes de forte volatilité pendant le second semestre.

Durant la deuxième moitié de l'année 2015, les marchés actions se sont repliés en raison du contexte économique morose marqué par la crainte du ralentissement chinois, la faiblesse des cours du pétrole et des matières premières et le ralentissement des économies de pays émergents.

Malgré cette évolution en demi-teinte, les OPC actions ont connu une évolution positive de leurs encours en 2015. Avec un encours porté à 309 milliards d'euros à fin 2015, soit une croissance de 3,4% par rapport à l'an passé, les OPC actions connaissent une cinquième année consécutive de hausse de leurs encours.

Cette progression est notamment liée à l'évolution positive en 2015 des encours des ETF et fonds indiciels cotés orientés sur les marchés actions européens, japonais mais aussi américains.

En effet, l'encours des ETF actions a progressé de 19,81% par rapport à 2014. Ils représentent en 2015, 77,8% de l'ensemble des ETF français. Sur les cinq dernières années, les OPC actions ont connu une augmentation de leurs encours de près de 40 milliards d'euros, soit une croissance de 14,9% depuis 2010.

L'encours brut des organismes de placement collectif obligataires

Après une forte hausse de leurs encours en 2014 (+24,7%) due à un effet collecte positif, les OPC obligataires ont connu un léger repli en 2015 (-1,9%).

Cette baisse résulte notamment des phases de volatilité qui ont impacté en 2015 les marchés des obligations publiques et privées. La politique monétaire expansionniste de la BCE a fait basculer les taux réels d'emprunts publics à court et moyen terme en territoire négatifs. En 2015, les taux à long terme ont connu une forte instabilité.

Au cours de cette année, on note trois principales périodes :

- une première période de janvier à avril au cours de laquelle les taux ont baissé en raison des craintes de déflation et la mise en place par la BCE d'un programme d'achat d'obligations,
- une deuxième période allant de fin avril à fin juin durant laquelle, les taux ont augmenté en raison de la reprise des anticipations d'inflation,
- et une troisième période au cours de laquelle les taux ont été stables. Cette période correspond au second semestre 2015 marquée par des craintes quant au ralentissement économique mondial.

Dans ce contexte, les indices des obligations souveraines ont connu une légère progression en 2015. L'environnement économique a en effet été favorable aux obligations souveraines qui, profitant également des baisses d'anticipation d'inflation, sont considérées comme des placements moins risqués.

A l'inverse des obligations souveraines, les obligations privées ont quant à elles connu un recul en raison des craintes liées au ralentissement économique mondial.

Sur la période allant de 2010 à 2015, les encours des organismes de placement obligataires, portés principalement par la baisse des taux et par des souscriptions plus importantes, ont progressé de 51 milliards d'euros, soit une augmentation de 26,7%.

L'encours brut des organismes de placement collectif monétaires

Après deux années de décollecte (-73 milliards d'euros entre 2012 et 2014), les organismes de placement collectif monétaires et monétaires court terme enregistrent en 2015 une hausse de +8,7% de leurs encours qui s'élèvent à 344 milliards d'euros.

Cette classe d'actifs est impactée depuis ces dernières années par le contexte de taux extrêmement bas qui a fortement réduit le rendement des produits de trésorerie.

Malgré les politiques monétaires toujours accommodantes, les OPC monétaires continuent d'attirer des investisseurs surtout institutionnels en raison de son caractère sécurisant dans un contexte de marché incertain.

En effet, faute d'opportunités sur les classes d'actifs et en raison des contraintes réglementaires liées à la liquidité, les institutionnels continuent de déployer leurs capitaux sur cette classe d'actifs qu'ils jugent plus sûrs que les fonds obligataires court terme dont le ratio rendement/risque ne leur semble pas actuellement satisfaisant en raison de la hausse de la volatilité de ces produits.

Les OPC monétaires continuent d'attirer les investisseurs au détriment des OPC monétaires court terme dont les maturités sont plus courtes et les rendements parfois négatifs.

Il convient de préciser que sur la période allant de 2010 à 2015, l'encours des OPC monétaires a baissé de près de 3,1% passant de 355 milliards d'euros en 2010 à 344 milliards d'euros en 2015.

L'encours brut des organismes de placement collectif diversifiés

L'encours des OPC diversifiés s'élève à 325 milliards d'euros en 2015 soit une hausse de +5,3% par rapport à 2014. Sur les cinq dernières années, cette classe d'actifs est celle qui a vu ses encours progresser le plus : +31,6% sur la période allant de 2010 à 2015.

Cette évolution est surtout le fait de la hausse de la collecte sur les contrats d'assurance-vie en unités de compte. En effet, la faiblesse continue des rendements offerts par les livrets d'épargne traditionnels a conduit certains investisseurs - en quête de rendement plus important et prêts à accepter un risque modéré - à investir dans des fonds diversifiés qui

investissent sur plusieurs classes d'actifs et zones géographiques en fonction du contexte de marché.

Les encours des fonds à formule et des fonds de fonds alternatifs

En baisse constante depuis 2010, les fonds à formule et les OPC de fonds alternatifs ont perdu respectivement 19,3% et 11,9% de leurs encours par rapport à 2014.

Sur la période 2010-2015, l'encours des fonds à formule et des fonds alternatifs a baissé respectivement de -50% et de -21,4% pour s'établir à 29 et 11 milliards d'euros à fin 2015. Cette évolution négative s'explique principalement par l'arrivée à échéance de nombreux fonds à formule et par le contexte actuel de taux d'intérêt bas qui n'est pas favorable à la structuration de ces derniers.

Fonds de grande taille : des sorties nettes pour les fonds monétaires court terme au profit des autres monétaires

En 2015, le nombre d'OPC dont l'encours est supérieur à 1 milliard d'euros a légèrement diminué s'établissant désormais à 177.

Parallèlement, l'encours total de ces fonds a progressé passant de 497 milliards d'euros à 516 milliards d'euros à fin 2015. Dans la lignée des années précédentes, on peut voir que les fonds monétaires sont majoritairement représentés dans cette catégorie (31% du nombre total d'OPC de grande taille pour un encours total de 272 milliards d'euros).

La faiblesse des taux d'intérêt en Europe a poussé les investisseurs à se détourner des fonds monétaires court terme dont les rendements offerts sont actuellement parfois négatifs et à privilégier les fonds monétaires de maturité plus longue.

*NB : la catégorie " Autres " comprend les produits de fonds communs à risque, de fonds de multigestion alternative, et FCPE investis en titres cotés d'entreprises et en titres non cotés*

## **Zoom sur... la répartition des parts de marché en fonction de l'actionnariat**

Le graphique ci-dessous décrit la répartition des encours en fonction de l'actionnariat pour la gestion sous mandat d'une part et pour la gestion collective d'autre part.

90% des actifs gérés sous mandat de gestion le sont par des sociétés filiales d'établissement de crédit ou d'entreprises d'assurances ou de mutuelles (54,3% pour les filiales d'établissements de crédit, 35,7% pour les filiales d'assurances ou de mutuelles). Leurs parts de marché sont également les plus importantes en gestion collective (respectivement 71,7% et 13,9% à fin 2015).

Les parts de marché des sociétés entrepreneuriales s'élèvent à 10,2% en gestion collective alors que celles-ci ne représentent que 1,5% pour la gestion mandat, étant donné le poids important des filiales de sociétés d'assurance dans ce domaine d'activité.

### **Zoom sur... la gestion sous mandat**

En 2015, les encours bruts de la gestion sous mandat s'établissent à 1 562 milliards d'euros, soit une progression de 2,4% par rapport à l'année dernière.

Afin de mieux apprécier la répartition des encours sous gestion individuelle, il convient de distinguer les investissements réalisés en OPC dits " maisons " (c'est-à-dire gérés par la même société de gestion ou du même groupe), des investissements " tiers " vers les OPCVM gérés par d'autres sociétés et ceux investis en direct via des titres vifs.

- 83% des encours totaux gérés sous mandat, soit 1300 milliards d'euros, sont investis en titres vifs contre 17% en parts d'OPC.
- Les sociétés de gestion entrepreneuriales sont celles qui investissent la part la plus importante de leurs encours gérés sous mandat en parts d'OPC : 45,8% de leurs encours totaux en gestion individuelle avec une proportion de 67,3% en OPC " maison " et 32,7% en OPC " tiers ". Cette répartition illustre l'architecture ouverte souvent retenue par ce type de sociétés.
- A l'opposé des structures entrepreneuriales, les sociétés filiales d'établissements de crédit et les sociétés filiales des entreprises d'assurance et de mutuelles, disposant d'une gamme importante et variée d'organismes de placement collectifs, investissent plus de 80% en OPC " maison ".

L'analyse par type d'actionnariat permet de mettre en exergue la structure du marché de gestion individuelle en termes de catégorie de clients.

Pour les sociétés filiales d'établissements de crédit, on peut par exemple observer que la part des clients non professionnels représente 98% des comptes clients gérés alors qu'ils ne représentent que 6,6% des encours gérés sous mandat. Pour ces sociétés, la majorité des encours gérés sous mandat provient de clients professionnels faisant partie du même groupe qui confient leurs actifs à la société de gestion du groupe.

A l'inverse, les sociétés entrepreneuriales se consacrent à une clientèle désirant bénéficier d'une gestion personnalisée et de stratégie de niche, qu'elle soit professionnelle ou non.

Enfin, il convient de rappeler que le marché de la gestion individuelle est très concentré puisque les 10 premiers acteurs en termes d'encours représentent 82,5% des encours de gestion individuelle et les 20 premiers acteurs 91,4%.

### **Zoom sur... les mandats d'arbitrage en unités de compte**

Le nombre de sociétés déclarant des actifs liés aux mandats d'arbitrage en unités de compte est en légère baisse en 2015 (-1,8%), mais parallèlement les encours liés à ces actifs sont en augmentation (+3,1%).

Cette évolution positive des encours s'explique par la hausse de la collecte en assurance-vie. En effet, en 2015, l'assurance-vie a connu une embellie au détriment des livrets et contrats d'épargne traditionnels dont les taux de rendement offerts sont au plus bas.

Il convient de noter qu'au cours de ces cinq dernières années, les encours liés à cette activité ont progressé de 114,9% passant ainsi de 6 673 millions d'euros en 2011 à 14 342 millions d'euros en 2015.

En 2015, seuls 18,1% des sociétés de gestion de portefeuille étudiées déclarent avoir recours à l'activité de gestion de mandats d'arbitrage en unités de compte.

Une analyse par actionnariat permet de constater que 66,4% des sociétés de gestion mettant en œuvre cette activité sont détenues par des sociétés de gestion entrepreneuriales pour un encours total de 2,8 milliards d'euros.

Toutefois, ce sont les sociétés de gestion filiales d'établissement de crédit qui ont la part de marché la plus importante puisqu'elles ont un encours total de 11 milliards d'euros, soit 76,9% du total des actifs liés à la gestion de mandats d'arbitrage en unités de compte.

### Source

Dans le cadre du suivi du secteur de la gestion d'actifs pour le compte de tiers, l'AMF dispose des fiches de renseignements annuels transmises par les sociétés de gestion de portefeuille (SGP). Ces fiches contiennent des informations quantitatives sur les actifs gérés ainsi que sur les produits et les charges liés à l'activité de gestion pour le compte de tiers exercée en France. Ces informations permettent à la Division agréments et suivi de la Direction de la gestion d'actifs de l'AMF d'en faire des analyses. Depuis l'entrée en vigueur de la directive AIFM en juillet 2013, les gestionnaires de FIA européens sont, en outre, soumis à une nouvelle obligation de reporting. Les informations recueillies ont trait notamment à l'exposition des portefeuilles aux différents types de risques et sont collectées trimestriellement, semestriellement et/ou annuellement. Malgré tout le soin apporté à la compilation et au traitement des données et en tenant compte des fiches de renseignements reçues tardivement et des erreurs éventuelles de saisie, certaines inexactitudes peuvent subsister

### Les chiffres clés 2015 de la gestion d'actifs

Chaque année, l'AMF publie une série de 5 articles intitulés " Les chiffres clés de la gestion d'actifs ". Ces publications sont disponibles depuis la rubrique Publications > Rapports, études & analyses > Épargne & prestataires du site internet de l'AMF. Les chiffres clés traitent des thèmes suivants : le panorama des sociétés de gestion, leurs profils, leurs encours sous gestion, leurs données financières et enfin, le dispositif de contrôle. Dans la foulée, une compilation de ces 5 publications, enrichie de données et tableaux complémentaires, est publiée.

## En savoir plus

- ↳ Les chiffres clés 2015 de la gestion d'actifs : le panorama des sociétés de gestion
- ↳ Les chiffres clés 2015 de la gestion d'actifs : le profil des sociétés de gestion

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

RAPPORT / ÉTUDE

GESTION D'ACTIFS

10 juin 2022

L'évolution du marché des fonds monétaires entre le 31 mars 2020 et le 31 mars 2022



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

09 juin 2022

Evaluation du caractère approprié et exécution simple dans la directive MIFID II: l'AMF applique les orientations de l'ESMA



ACTUALITÉ

EUROPE & INTERNATIONAL

02 juin 2022

L'AMF renouvelle son appel à la mise en place d'une réglementation des fournisseurs de données, notations et services ESG



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02